

Webinaire annuel des animateurs du bassin Seine-Normandie

13 mai 2025

*Le 12^e programme d'intervention et les contrats de territoire
La participation des animateurs dans la planification « Eau »*

Déroulé du webinaire

- **10h00** Mot d'accueil
 - **10h10** Le 12e programme d'intervention « Eau, climat & biodiversité 2025-2030 »
 - **10h20** Les contrats de territoire
 - **10h45** Questions / Réponses Contrats
 - **11h05** La participation des animateurs dans la planification « Eau »
 - **11h35** Questions / Réponses Planification
 - **11h55** Conclusion
- 

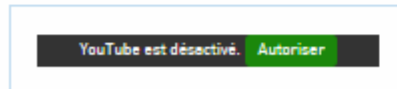
Mot d'accueil

- **Nathalie EVAIN-BOUSQUET**, *Directrice du Programme et des Interventions*
- **Christophe POUPARD**, *Directeur de la Connaissance et de la Planification*

12e programme d'intervention Eau, climat et biodiversité 2025-2030

Validé par le **comité de bassin** (juil. 2024) et adopté par le **conseil d'administration** (sept. 2024), sa version actuelle (modifié le 14 mars 2025) est disponible :

- ✓ [Programme "Eau, climat & biodiversité" 2025-2030 | Agence de l'Eau Seine-Normandie \(eau-seine-normandie.fr\)](https://eau-seine-normandie.fr)



AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE -> PROGRAMME EAU, CLIMAT & BIODIVERSITÉ 2025-2030

Programme "Eau, climat & biodiversité" 2025-2030

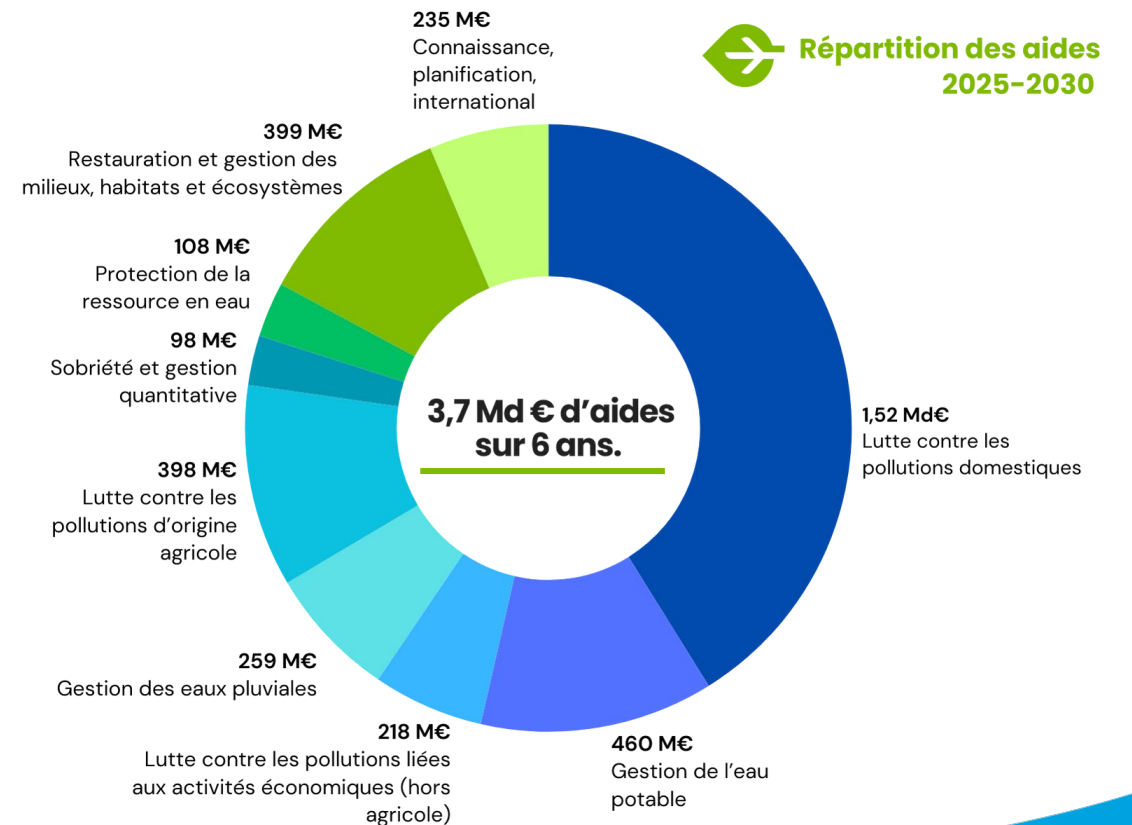


L'agence de l'eau Seine-Normandie déploie son programme d'intervention "Eau, climat & biodiversité" pour la période 2025-2030. Avec une enveloppe de 4,7 milliards d'euros pour 6 ans, il répond à des priorités stratégiques, avec des moyens permettant de mobiliser tous les acteurs du bassin autour d'ambitions communes : garantir un bon état des eaux, préserver la ressource pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable, accompagner la transition agricole pour l'eau et reconquérir la biodiversité. La sobriété en eau pour tous les usages est aussi au cœur de ce programme, qui se positionne comme un levier pour renforcer la résilience des territoires du bassin face au changement climatique.

12e programme d'intervention Eau, climat et biodiversité 2025-2030

Une **enveloppe consolidée** grâce à des **redevances plus incitatives et mieux réparties**.

RECETTES	DÉPENSES
REDEVANCES 518 M€ en 2025 puis entre 689 et 713 M€ par an.	AIDES AUX PROJETS 3,7 Md € soit + de 610 M€ d'aides prévisionnelles par an
	CONTRIBUTION À L'OFB 952 M€
	FONCTIONNEMENT AGENCE DE L'EAU 295 M€
FONDS FLÉCHÉS	Jusqu'à 231 M€ d'aides Fonds vert, biodiversité, éolien en mer



12e programme d'intervention Eau, climat et biodiversité 2025-2030

Une **enveloppe consolidée** grâce à des **redevances plus incitatives et mieux réparties**.

Les **grands axes** de la réforme des redevances :

- ✓ Renforcer la déclinaison des principes pollueur/payeur et préleveur/payeur
- ✓ Rééquilibrage des contributions entre usagers industriels et domestiques
- ✓ Valorisation des performances en assainissement et des réseaux d'adduction en eau potable
- ✓ Financement du Plan eau



Loi de finances 2024 / Application en 2025

12e programme d'intervention Eau, climat et biodiversité 2025-2030

6 orientations stratégiques et une présence réaffirmée auprès des MOA.

- ✓ Favoriser la sobriété en eau et de réduire les prélèvements pour tous les usagers ; **RENFORCÉ**
- ✓ Préserver la ressource pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable ; **RENFORCÉ**
- ✓ Reconquérir la biodiversité ; **RENFORCÉ**
- ✓ Accompagner la transition agricole pour l'eau ;
- ✓ Atteindre les objectifs fixés dans le SDAGE 2022-2027 ;
- ✓ Mobiliser les acteurs et assurer la solidarité entre les territoires.

12e programme d'intervention Eau, climat et biodiversité 2025-2030

6 orientations stratégiques et une présence réaffirmée auprès des MOA.

- ✓ **L'AESN fer de lance auprès des MOA** pour pousser au bon niveau d'ambition des projets.
- ✓ Orienter, prioriser, faire levier à travers de **taux d'aides différenciés** et la **contractualisation autour de stratégies de territoire**, pour penser l'action à l'échelle d'un territoire et créer des leviers sur le terrain.

Les contrats de territoire au 12e programme (§ H.2)

Un **outil de programmation pluriannuel** qui engage les parties sur les **enjeux eau de leur territoire** en les articulant avec les autres **politiques publiques**.

- ✓ Au fur et à mesure du lancement effectif des actions au contrat, ces dernières font l'objet de **conventions d'aide financière**.
- ✓ Le contrat est établi sur un **périmètre le plus pertinent possible** et peut comporter une **action pilote** (§ H.6)



En continuité avec le 11^e programme de l'agence

Un lien entre contrats et animation renforcé (§ H.3)

Un contrat de territoire **peut intégrer la mise en œuvre d'animations généralement pluriannuelles pour contribuer aux objectifs du contrat.**

- ✓ Les programmes d'actions de l'animation reprennent tout ou une partie des **actions au contrat**. Ces animations sont basées sur des **objectifs cohérents avec le contrat**.
- ✓ Pour rappel, l'agence peut financer un poste d'animation pour soutenir l'**élaboration** d'un contrat de territoire.

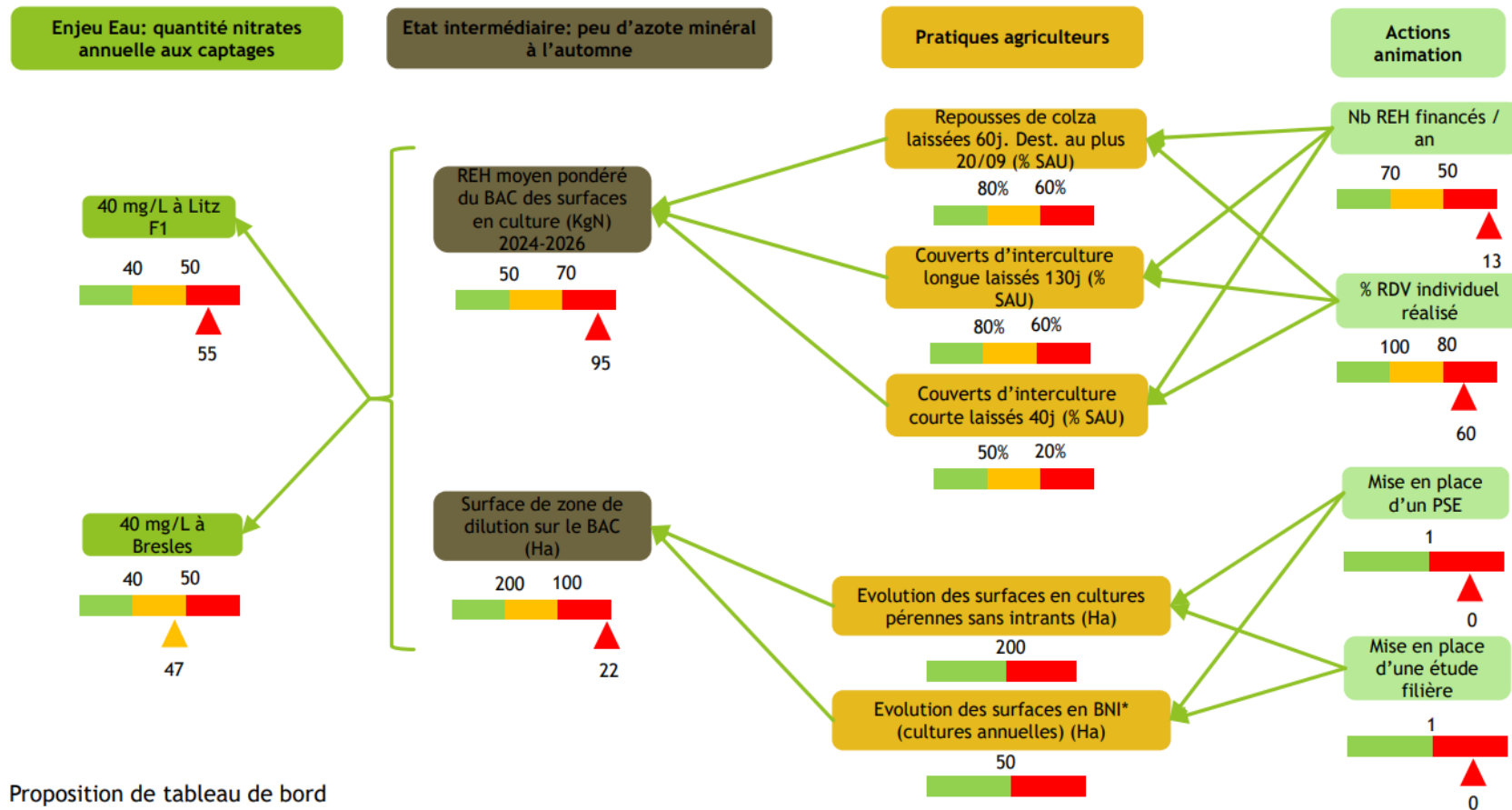
Une attention accrue envers les objectifs quantifiés de résultats

Pour chaque action au contrat, sont retenus des **objectifs quantifiés** à attendre à leur terme qui se traduisent en partie en **indicateurs de résultat pour les animations associées**.

- ✓ Ces objectifs et indicateurs permettent de suivre **l'avancée de la démarche territoriale**.
- ✓ Des **listes indicatives** sont disponibles pour les thématiques captages, rivières et milieux : [Formulaires de demande d'aide 2025-2030 | Agence de l'Eau Seine-Normandie \(eau-seine-normandie.fr\)](#).

Partage d'expérience sur les objectifs quantifiés de résultats

- Sarah POLLET, *Chargée de mission protection de la ressource en eau, CA Beauvais*



*BNI AESN: chanvre, luzerne, sarrasin, AB, herbe, NRJ

Une priorisation plus forte des actions au contrat

Figurent dans un contrat de territoire les actions avec un **impact significatif sur l'eau et la biodiversité** qui font à ce titre l'objet des taux les plus élevés au 12e programme.

- ✓ Pour **l'assainissement**, il s'agit des travaux permettant de répondre aux objectifs du SDAGE. L'assainissement est identifié comme source de pollution avec incidence sur l'usage (§ A).
- ✓ Pour **l'eau potable**, ce sont les travaux motivés par des enjeux quantitatifs sur la ressource en eau (§ D.2).
- ✓ L'inscription d'une action au contrat **ne vaut pas automatiquement taux maximal** : c'est l'instruction de la demande d'aide financière qui le déterminera définitivement.
- ✓ Les autres actions peuvent être annexées au contrat **sans être retenues dans son chiffrage**.

Une présentation en commission des aides

Le contrat est élaboré à partir du **modèle-type de contrat et de ses annexes** et **présenté en commission des aides de l'agence de l'eau**.

- ✓ Le projet de contrat issu de la concertation entre MOA, directions territoriales et animateurs **est visé par le siège** et ajusté le cas échéant afin d'assurer sa conformité au programme.
- ✓ Le contrat validé et complet (**clauses renseignées, délibérations obtenues**) est signé par les parties et mis à disposition de la commission des aides avec sa fiche de synthèse.

Les autres nouveautés des contrats au 12^e programme

- ✓ Ajoute de « **la sobriété, les économies d'eau de l'ensemble des usagers** » parmi les enjeux pouvant figurer dans un contrat de territoire.
- ✓ Organisation d'un **atelier participatif** à destination de groupes d'acteurs importants au regard des enjeux du contrat. **Ressources** disponibles : [Ateliers participatifs | Agence de l'Eau Seine-Normandie \(eau-seine-normandie.fr\)](#).

Quelques exemples :

Atelier participatif pour élus



Atelier participatif pour agriculteurs



Atelier participatif pour entreprises



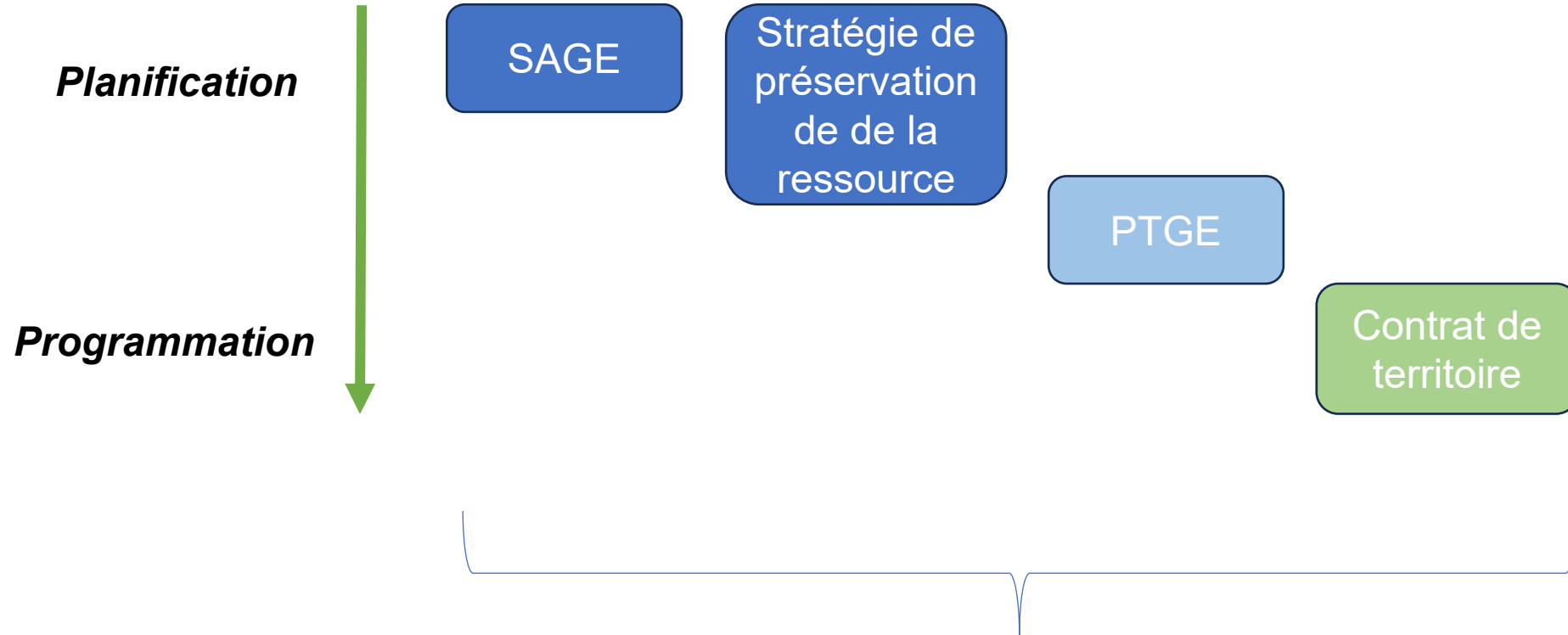
CHAPITRE E

Favoriser la sobriété et
réduire les prélèvements
pour tous les usages –
Gestion quantitative



NOUVEAU

La politique contractuelle de l'agence : des outils complémentaires qui s'articulent entre eux



Ces documents permettent de remplir les conditionnalités liées à l'animation

Moments forts et ressources pour les animateurs

Par sous bassin versant :

- ✓ **Webinaires thématiques** réalisés depuis début 2025 sur des différentes thématiques du 12e programme.
 - ✓ **Forums des acteurs de l'eau** qui auront lieu entre juin et juillet 2025, afin de partager des expertises et des retours d'expériences. Calendrier et inscription : [Forums des acteurs de l'eau 2025 | Agence de l'Eau Seine-Normandie \(eau-seine-normandie.fr\)](https://eau-seine-normandie.fr/forums-acteurs-eau-2025).
- 

Moments forts et ressources pour les animateurs

A l'échelle du bassin Seine-Normandie :

- ✓ **Webinaire de présentation du 12e programme** : [Webinaires de présentation du programme " Eau, climat & biodiversité" en Ile-de-France | Agence de l'Eau Seine-Normandie \(eau-seine-normandie.fr\)](https://www.eau-seine-normandie.fr/webinaires-de-presentations-du-programme-12e).
 - ✓ **Webinaire des animateurs du bassin** : une première, à renouveler annuellement.
 - ✓ **Webinaires et séminaires thématiques** qui vont s'organiser entre fin 2025 et début 2026 (captages, zones humides).
 - ✓ **D'autres moments d'échanges et ressources à prévoir ?**
- 

QUESTIONS / REPONSES



Webinaire annuel des animateurs du bassin Seine-Normandie

13 mai 2025

*Le 12^e programme d'intervention et les contrats de territoire
La participation des animateurs dans la planification « Eau »*

La planification : Késaco ?

*La planification est un processus qui fixe, après études et **réflexion prospective**, les **objectifs** à atteindre, les **moyens** nécessaires, les **étapes** de réalisation, les méthodes de suivi et les **délais nécessaires**.*

Planification Eau / DCE

SDAGE et son PDM
SAGE

Planification aménagement/urbanisme

SCoT
PLU(i)

≠ Programmation

Contrats de territoire
Programme d'actions et de prévention inondations
...

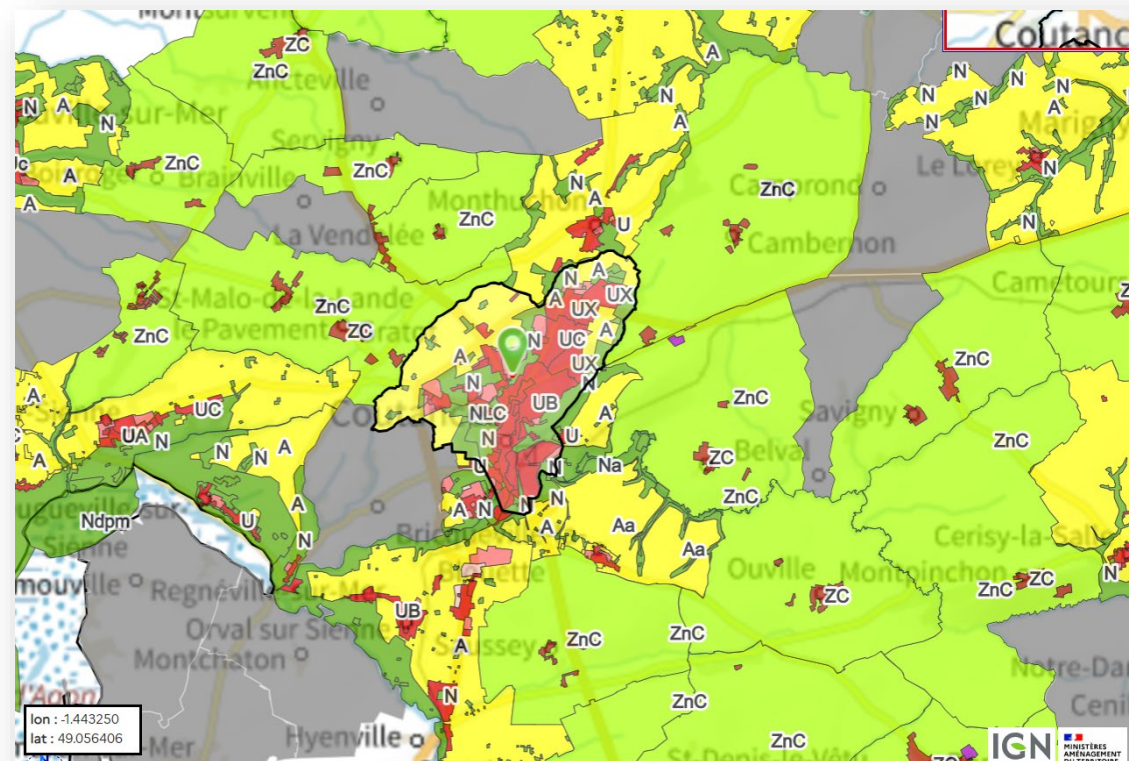
Rôle possible des animateurs dans la planification aménagement / urbanisme

Captages protégés ?

Zones humides sont
cartographiées et
préservées dans le
Règlement ?

Axes de ruissellement identifiés ?

Haies cartographiées
et préservées ?



La planification : Késaco ?

*La planification est un processus qui fixe, après études et **réflexion prospective**, les **objectifs** à atteindre, les **moyens** nécessaires, les **étapes** de réalisation, les méthodes de suivi et les **délais nécessaires**.*

Planification Eau / DCE

SDAGE et son PDM
SAGE

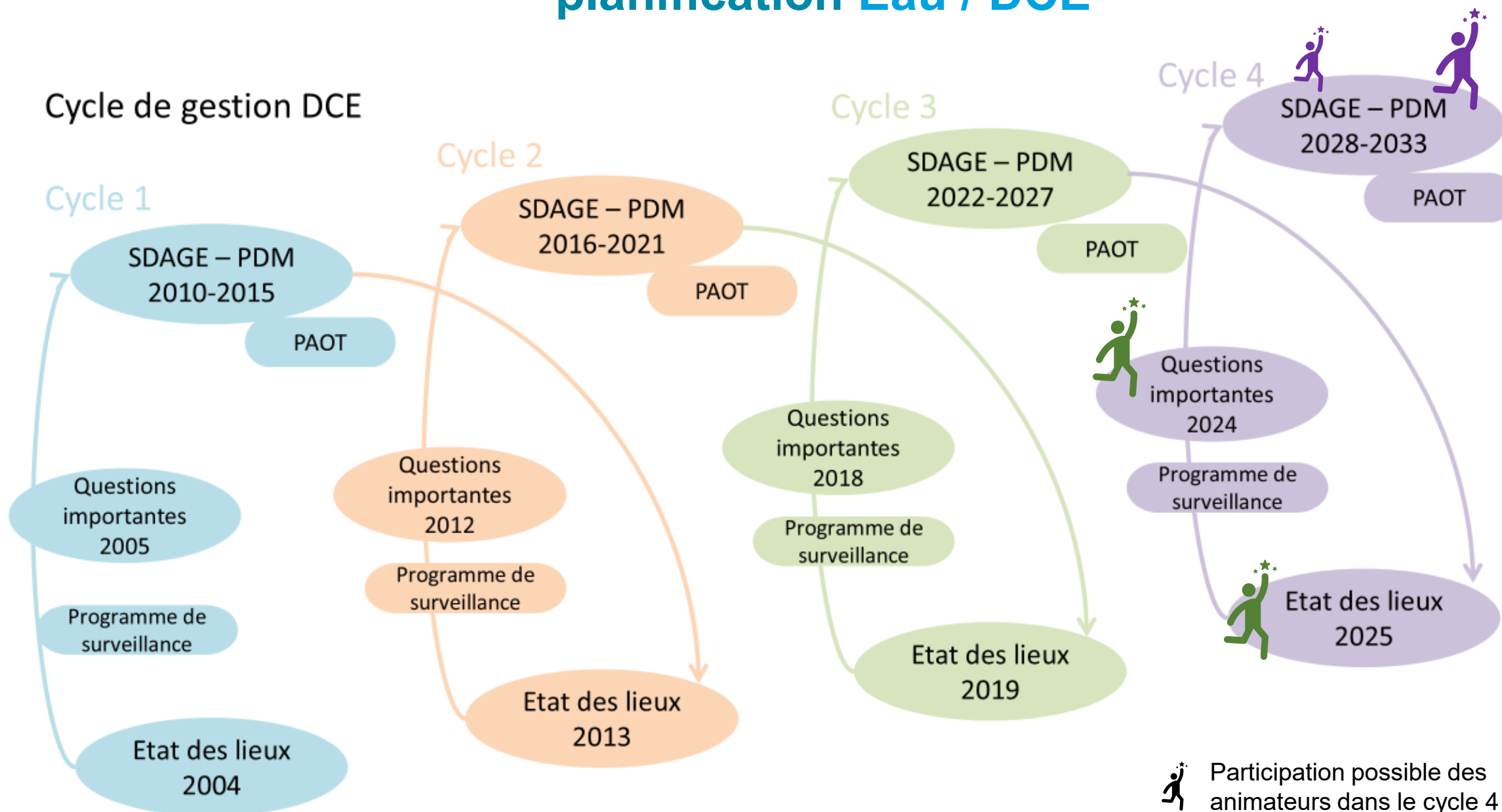
Planification aménagement/urbanisme

SCoT
PLU(i)

≠ Programmation

Contrats de territoire
Programme d'actions et de prévention inondations
...

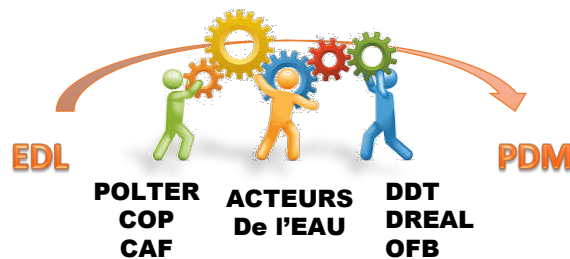
Rôle possible des animateurs dans la planification Eau / DCE



Le programme de mesures, c'est quoi ?

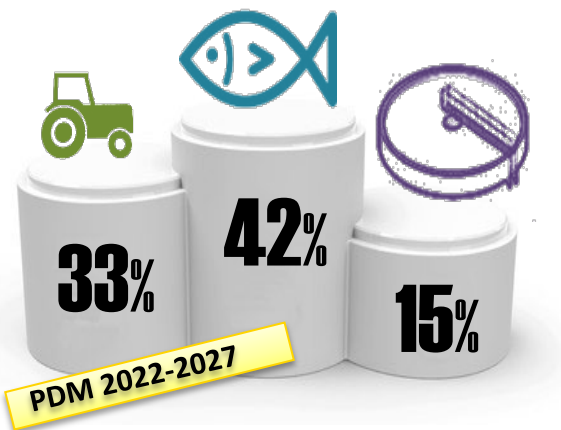


- C'est le **volet opérationnel du plan de gestion** du bassin Seine et cours d'eau côtiers normands : le SDAGE fixe les orientations et les objectifs, le PDM identifie précisément, par masse d'eau, les mesures nécessaires (actions génériques) pour réduire ou supprimer les pressions et ainsi permettre l'atteinte de ces objectifs,
- C'est un **travail de co-construction** des services de l'État, des établissements publics de l'État et des acteurs de l'eau basé sur des éléments communs d'organisation, **dont l'une des bases est l'état des lieux.**



Le programme de mesures, c'est quoi ?

➔ Des mesures en cohérence avec l'EDL sur l'ensemble des thématiques DCE



- **Hydromorphologie :**

Intégration du plan de priorisation de la continuité apaisée
Renaturation, restauration, entretien des milieux

- **Agriculture :**

Respect réglementation sur la gestion des intrants
Protection renforcée des captages prioritaires
Érosion, ruissellement, risques eutrophisation marine

- **Assainissement et industrie :**

Intervention sur les stations, les réseaux, la gestion du pluvial, enjeu microbiologie
Réduction à la source des substances (rejets ponctuels, objectif bassin)

- **Ressource :**

Économie d'eau et mesures de gestion

- **Gouvernance :**

Structure de gestion locale (SAGE notamment)



6,2 Mds

PDM 2022-2027

Le programme de mesures, c'est quoi ?

➔ Un volet territorial avec 80 fiches par unité hydrographique



Unité hydrographique AISNE VESLE ET SUIPPE VO.5
333 000 habitants 2 847 Km² 610 Km de cours d'eau

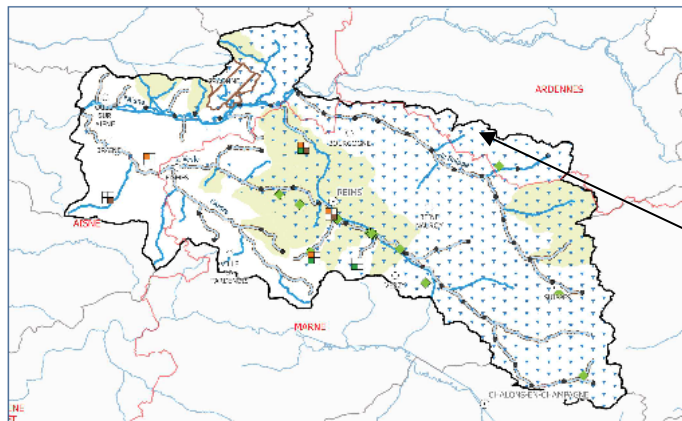


Reims.

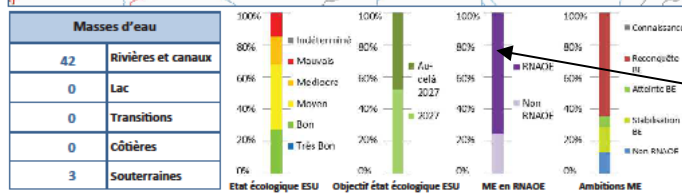
Le territoire est également très marqué par l'influence de la métropole de Reims, vaste centre urbain regroupant la majorité de la population du territoire. Les principaux enjeux pour les rivières de ce territoire sont :

- la poursuite de la réhabilitation de stations d'épuration vieillissantes ou dont le traitement n'est pas conforme à la DCE,
 - l'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales notamment pour les communes raccordées à la station d'épuration de l'agglomération rémoise,
 - une attention particulière sera portée aux rejets vinicoles très spécifiques de cette unité,
 - la mise en place d'actions, à la source, sur les pratiques agricoles au niveau parcellaire, d'actions collectives pour la gestion des eaux de ruissellement et la maîtrise des phénomènes d'érosion des sols, et d'actions collectives pour gérer les pesticides issus des traitements viticoles sur la zone viticole de l'AOC Champagne,
 - la restauration de la dynamique fluviale naturelle, de la diversité des habitats (bassin de l'Ardre) et de la continuité écologique sur la Suippe (classée en liste II) et sur les affluents qui ont souvent été très aménagés. La qualité de la masse d'eau souterraine FRHG207 est mauvaise, de façon avérée pour les nitrates et potentielle pour les pesticides. La réduction des intrants et la sécurisation de l'alimentation en eau potable sont indispensables. Des actions sur les captages identifiés au titre du SDAGE devront être démultipliées pour réduire les pollutions diffuses (captages de Taisy, Puisieux, Suippes, Hauvine).
- Des actions de connaissance seront à mener pour définir les besoins de gestion quantitative des masses d'eau.

Diagnostic



Carte avec les mesures principales



Histogrammes

SEE COTIERS GRANVILLAIS BN.1-1

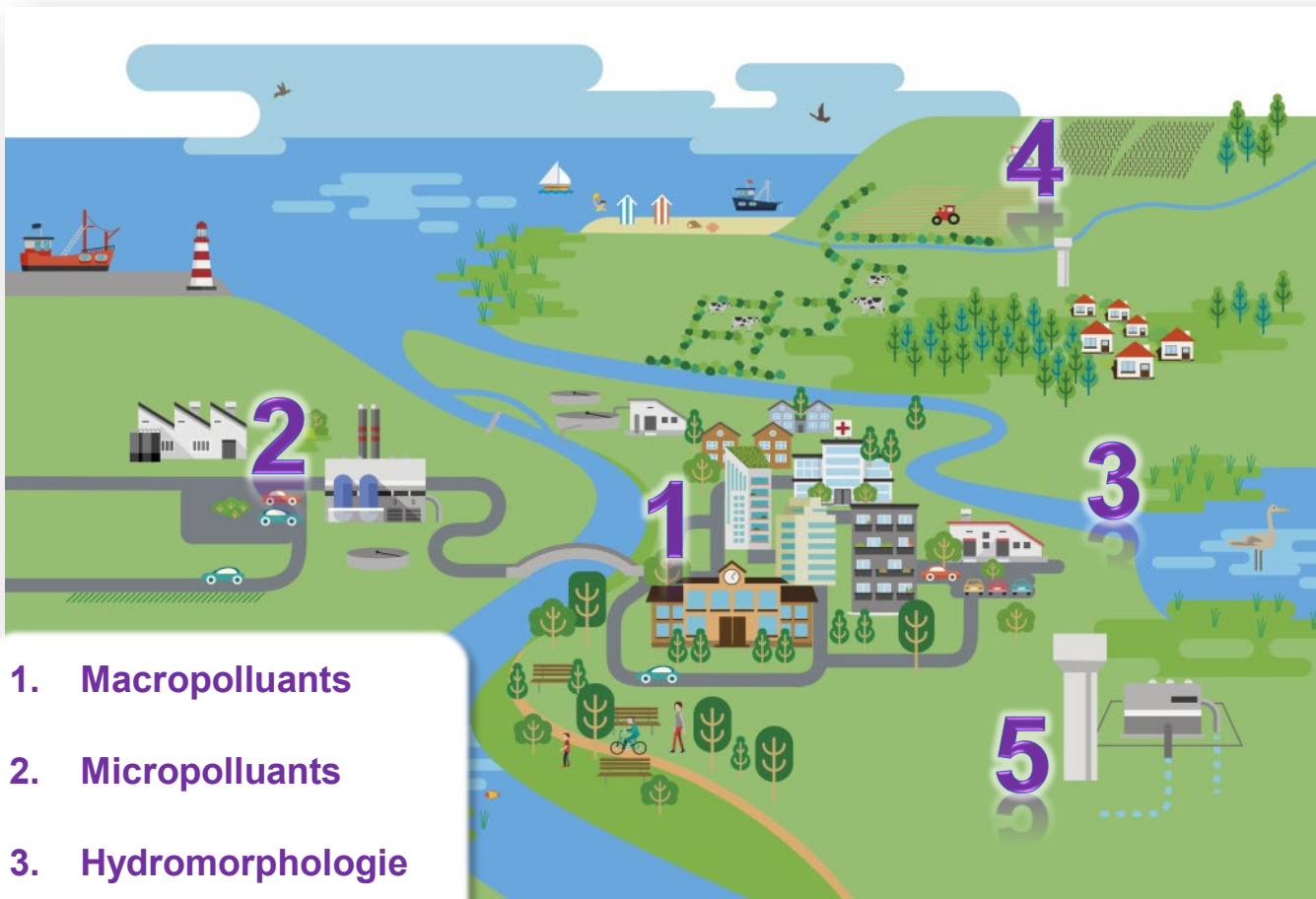
SAGE "Sée et Côtiers Granvillais" en élaboration

Mesure	Nom de la mesure	ME%	SO	C	μ	E
Réduction des pollutions des collectivités						
ASS0302	Réhabilitation d'un réseau hors Directive ERU	4				
ASS1201	Assainissement - Mesures complémentaires	4				
ASS13	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	15				
Réduction des pollutions des industries						
IND1101	industries et artisanat - Mesures complémentaires	7				
Réduction des pollutions agricoles						
AGR02	Limitation des transferts de fertilisants	33				
AGR0202	Limitation des transferts de fertilisants au-delà de la Directive nitrates	4				
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants	11				
AGR0503	Elaboration d'un programme d'action AAC	4				
AGR0603	Elaboration d'un programme d'action Erosion	4				
Protection et restauration des milieux						
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau	4				
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique	22				
Gestion de la ressource en eau						
RES09	Protection eau potable	4				

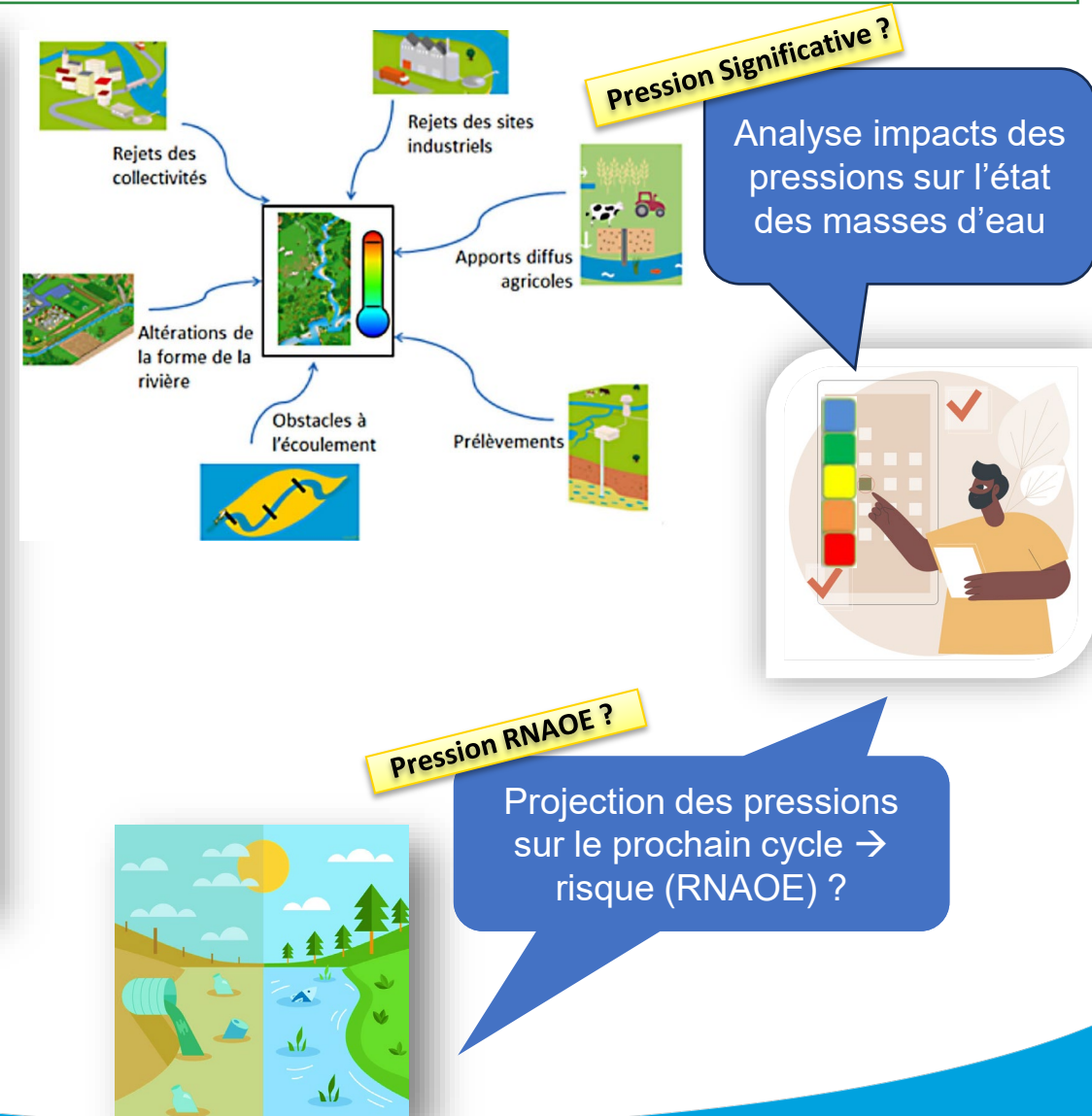
Tableau de mesures

Comment le programme de mesures est-il construit ?

➔ L'état des lieux : diagnostic de l'état des eaux, des pressions significatives et pressions à risque (RNAOE)



1. Macropolluants
2. Micropolluants
3. Hydromorphologie
4. Pressions agricoles diffuses
5. Prélèvement



Comment le programme de mesures est-il construit ?

➔ **Des pressions, des questions, des mesures** : cas d'une masse d'eau dont l'état est dégradé à cause d'obstacles la continuité écologique



- La ME a-t-elle une pression RNAOE « continuité » ?
- Quels sont les obstacles à la continuité ?
- Des mesures existaient-elles déjà dans le PDM en cours ?
- Si non, quels sont les acteurs, leur compétence, ... ?
- Si oui, les travaux sont-ils bien avancés ?
- S'avèrent-ils suffisant ?
- ...

DECISION ?

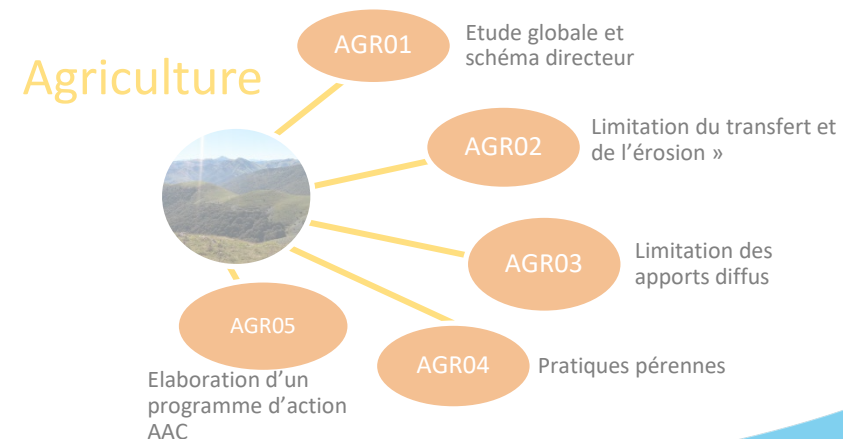
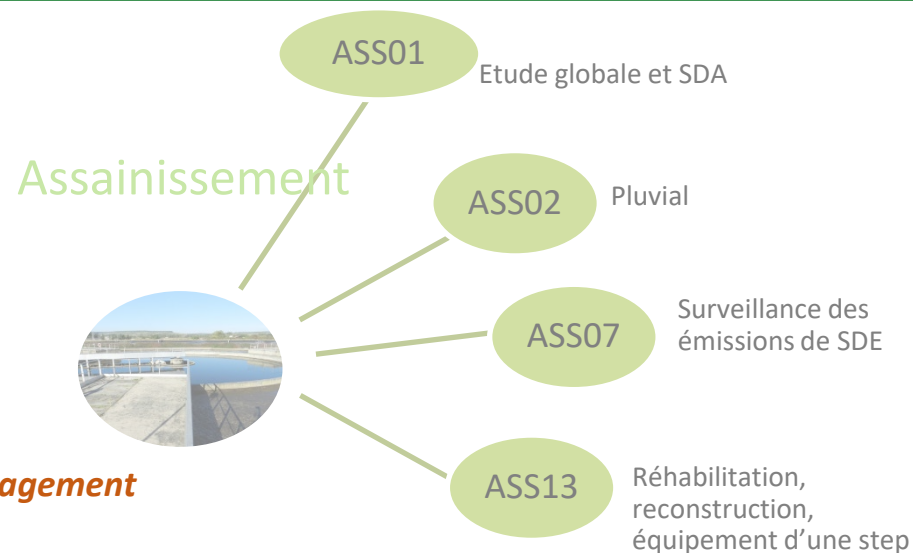
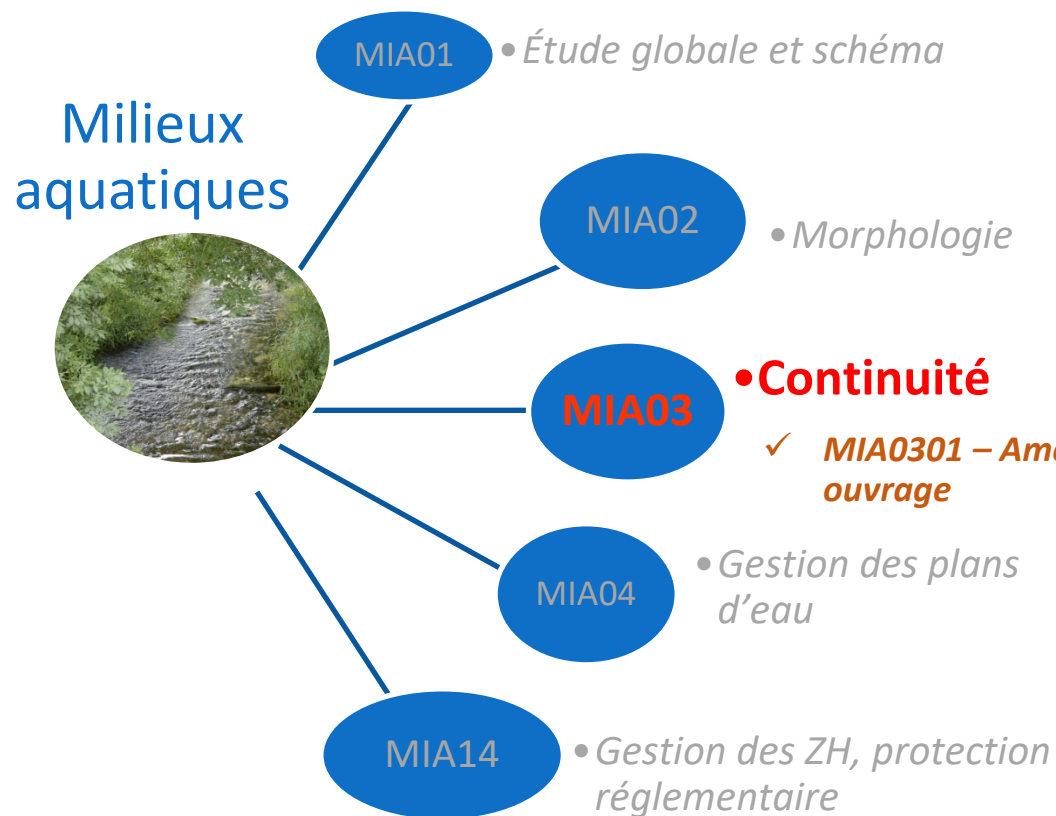


POURSUIVRE

CREER

Comment le programme de mesures est-il construit ?

➔ Des pressions, des questions, des mesures : cas d'une masse d'eau dont l'état est dégradé à cause d'obstacles la continuité écologique



Comment le programme de mesures est-il construit ?

➔ Des mesures identifiées à l'échelle locale (unité hydrographique)...



Mesures territorialisées du PDM :

Pour réduire les pressions liées à la pollution ponctuelle

STEP  Pluvial

Réseau  Industrie

Pour réduire les pressions liées à la pollution diffuse

 issue de l'agriculture

 issue de l'assainissement non collectif

Pour protéger et restaurer les cours d'eau

 des altérations liées à l'hydromorphologie

 des altérations liées à la continuité écologique

Pour protéger les points de prélèvement

 des captages prioritaires « eaux souterraines »

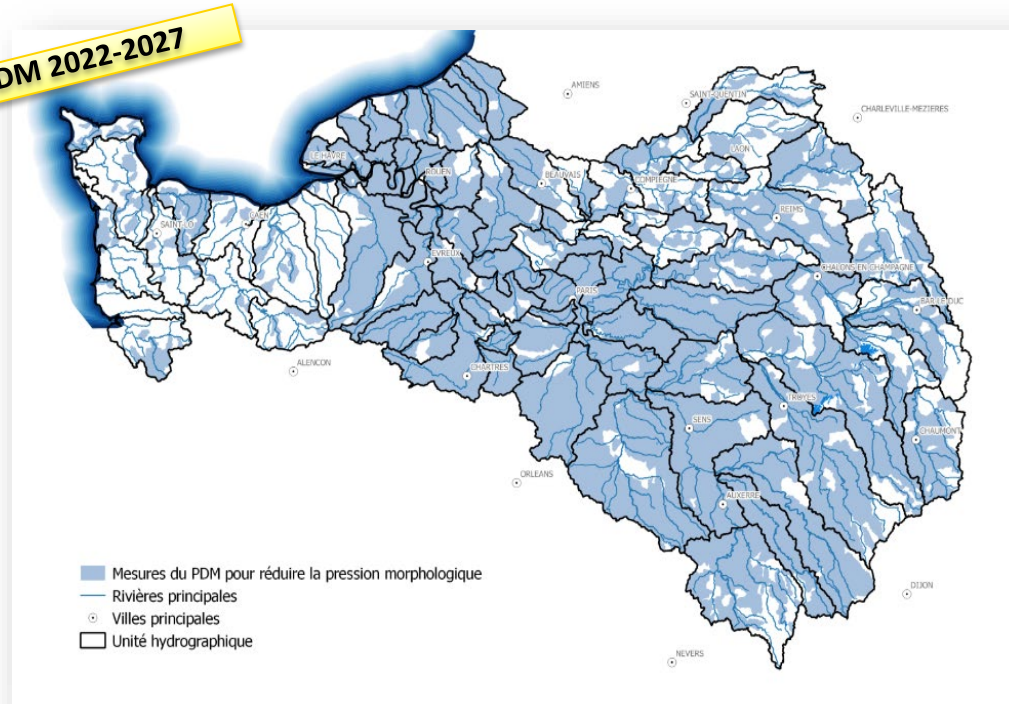
 des captages prioritaires « eaux de surface »

Pour réduire les pressions liées au prélèvement en eau



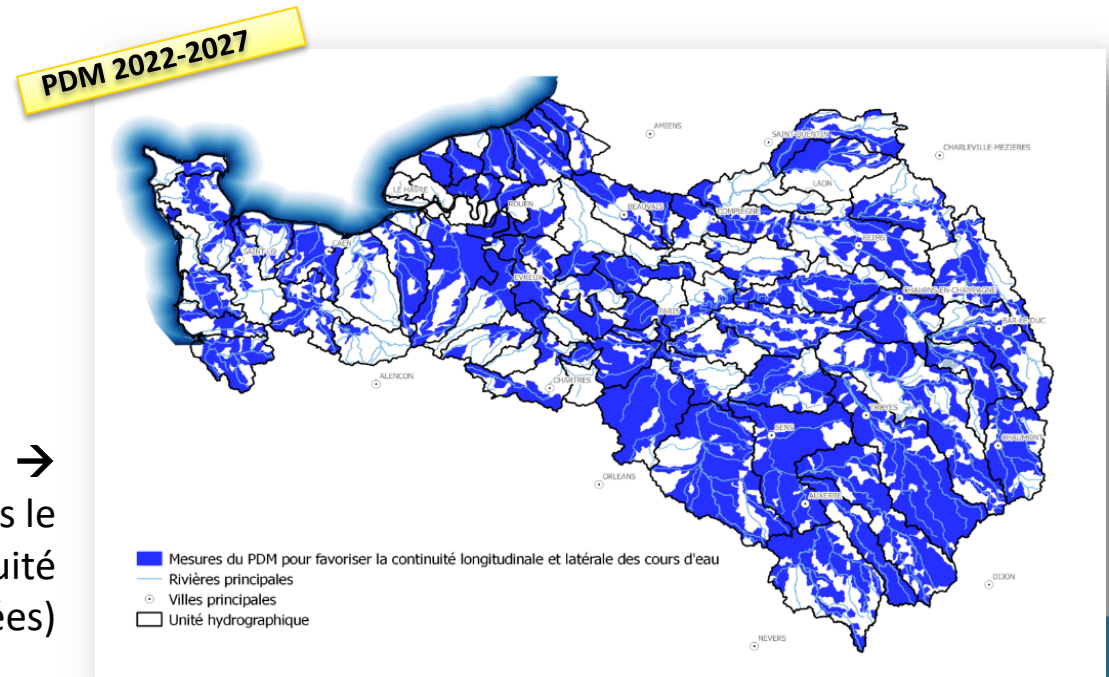
Comment le programme de mesures est-il construit ?

➔ ... qui bout à bout couvrent l'ensemble du bassin



← Mesures « Morphologie »

Des mesures de nature différente, de l'entretien à des opérations de renaturation (949 masses d'eau concernées)

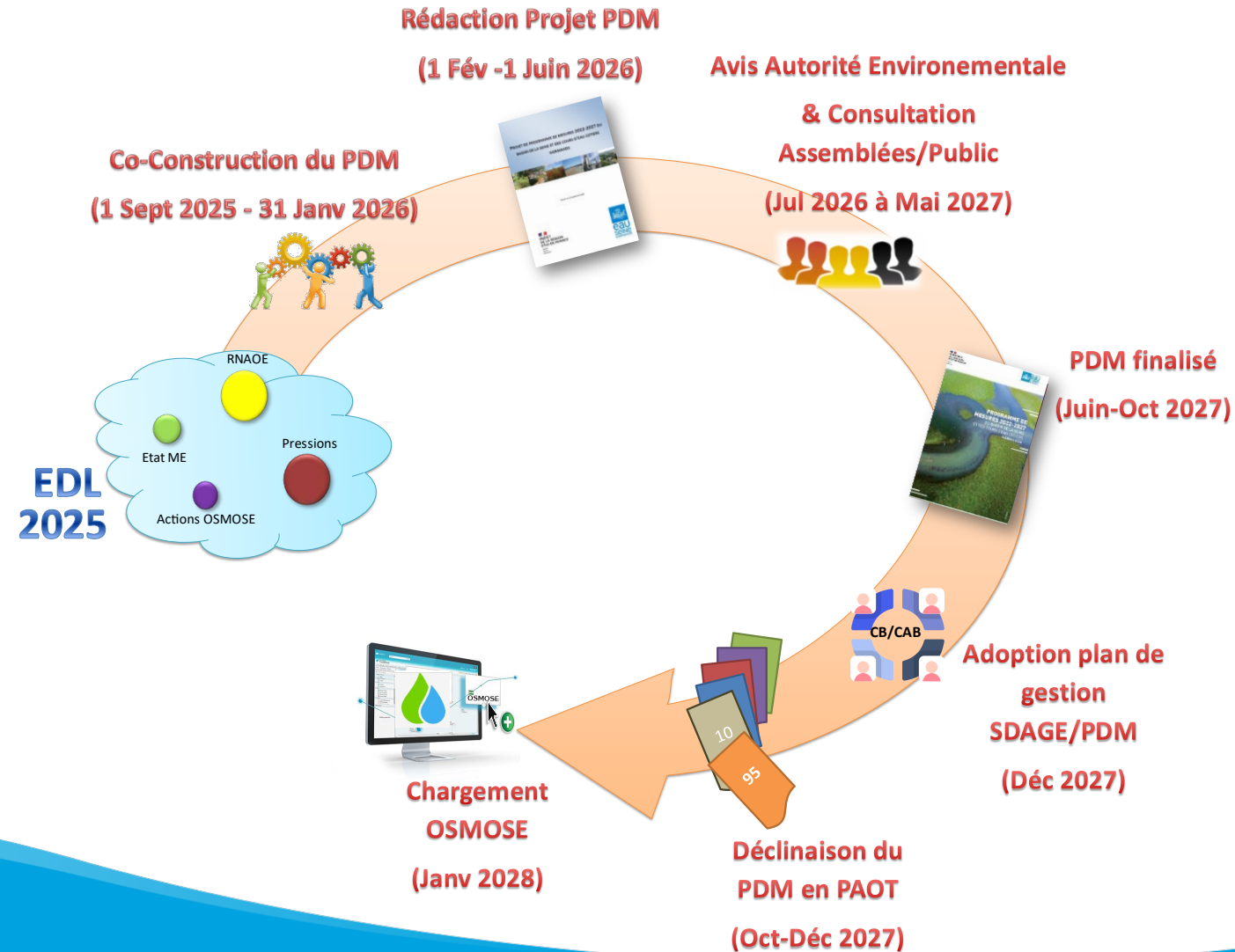


Mesures « Continuité » ➔

Prise en compte du plan de priorisation dans le cadre de la politique apaisée continuité (530 masses d'eau concernées)

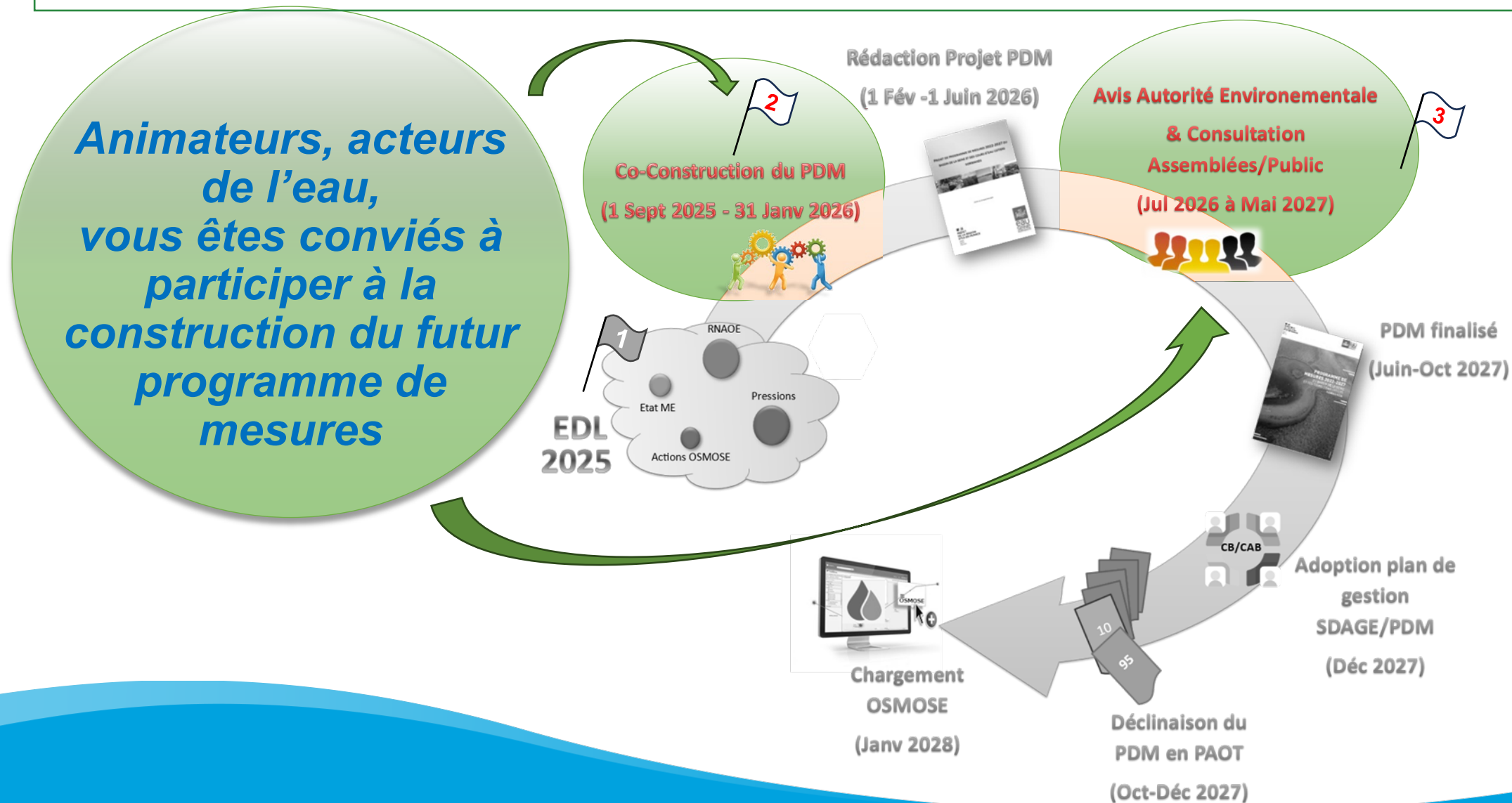
Comment le programme de mesures est-il construit ?

➔ Les grandes étapes de la construction du PDM 2028-2033



Comment le programme de mesures est-il construit ?

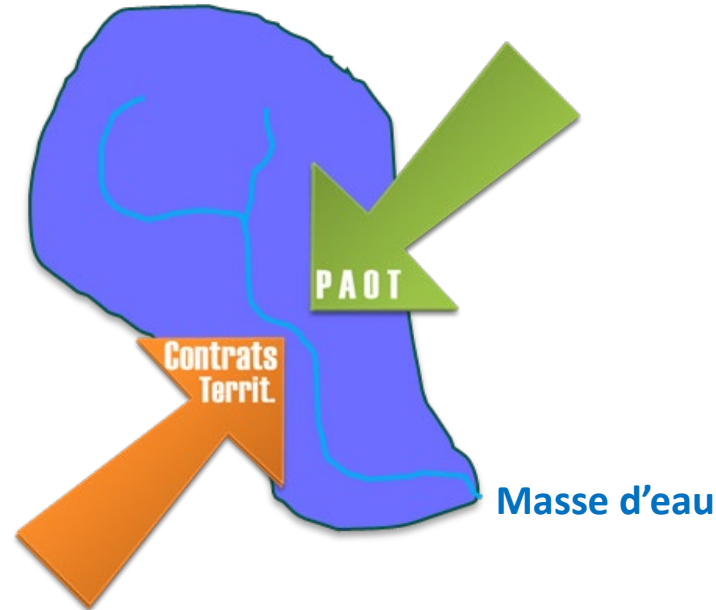
➔ Les grandes étapes de la construction du PDM 2028-2033



Programme d'intervention et programme de mesures

➔ **Contrats territoriaux et PAOT : 2 outils différents, mais complémentaires, pour une même cible.**

Contrats Territoriaux & PAOT :
une échelle territoriale et une
temporalité différente mais
une cible commune, **la masse
d'eau**



- Les **plans d'action opérationnel territorialisé (PAOT)** des Missions Interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN).

- ✓ échelle départementale
- ✓ actions DCE
- ✓ 6 ans

Reprend et Complète

- Les **contrats territoriaux** du 12^{ème} programme d'intervention,
 - ✓ échelles BV (voire EPCI), éventuellement monothématique
 - ✓ actions DCE, actions d'opportunités, opération pilote
 - ✓ 6 ans

Cyclope : outil dédié aux données de EDL et du PDM

- Où est ma ME ?
- Quelles pressions ?
- Quels états des ME ?
- Quelles mesures ?
- Quelles actions ?

↳ <https://cyclope.lesagencesdeleau.fr>

BIENVENUE SUR CYCLOPE
L'outil de planification de la Directive Cadre sur l'Eau

Cyclope est un outil mis en place par les agences de l'eau sur les 7 grands bassins hydrographiques métropolitains pour préparer l'élaboration des données du 4ème cycle de gestion de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) pour la période 2028-2033, puis les mettre à disposition du public :

- Il permet aux services des agences de l'eau et de l'Etat, ainsi qu'aux acteurs de l'eau de chaque bassin, de consulter et de donner un avis sur les versions projets de ces données aux différentes étapes d'élaboration du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et du programme de mesures (PDM) associé.
- Il permet aux acteurs de consulter les données officielles de la planification DCE.

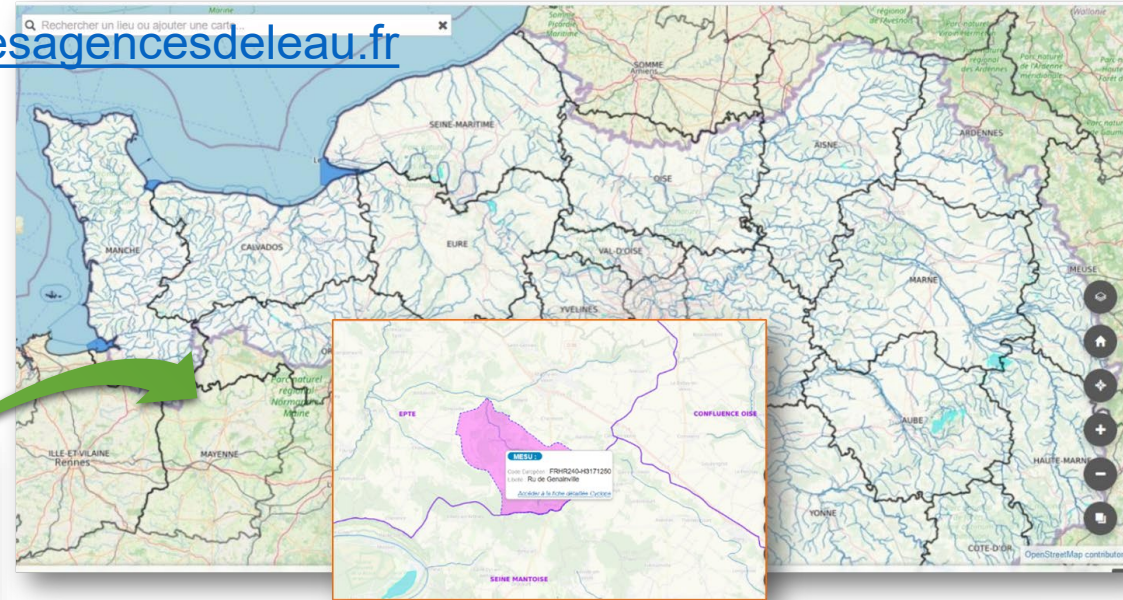
Recherche de masse d'eau par code ou libellé...

Des données disponibles pour chaque bassin

- Bassin Adour Garonne
- Bassin Artois-Picardie
- Bassin de Corse
- Bassin Loire Bretagne
- Bassin Rhin Meuse
- Bassin Rhône Méditerranée
- Bassin Seine Normandie

Choix du bassin

ACCÉDER AUX DONNÉES



Bassin Seine Normandie
Catalogue des masses d'eau

Accueil > Bassin Seine Normandie > Catalogue des masses d'eau > FRHC15 - Côte Fleurie

FRHC15 - Côte Fleurie

Télécharger des informations complémentaires ★ Supprimer des favoris

Informations détaillées

Territoire : Bocages normands

Secteur hydrographique de rattachement : DIVES (BN.2) TOUQUE

Catégorie de la masse d'eau : Eaux côtières

Afficher plus d'infos

Etat des lieux

État

État écologique

Valeur Adoptée Cycle 2022-2027	Valeur Consolidée Cycle 2028-2033	Valeur Dépôt d'avis externe Cycle 2028-2033
Moyen	Moyen	Moyen

État biologique

Valeur Adoptée Cycle 2022-2027	Valeur Consolidée Cycle 2028-2033	Valeur Dépôt d'avis externe Cycle 2028-2033
Moyen	Bon	Bon

Pression

Pression Hydromorphologie

Valeur Adoptée Cycle 2022-2027	Valeur Consolidée Cycle 2028-2033	Valeur Dépôt d'avis externe Cycle 2028-2033
Significative : Non RNAOE : Non	Significative : Non RNAOE : Non	Significative : Non RNAOE : Non

Pression significative - Hydromorphologie

Valeur Adoptée Cycle 2022-2027	Valeur Consolidée Cycle 2028-2033	Valeur Dépôt d'avis externe Cycle 2028-2033
Non	Non	Non

Pression cause de RNAOE - Hydromorphologie

Valeur Adoptée Cycle 2022-2027	Valeur Consolidée Cycle 2028-2033	Valeur Dépôt d'avis externe Cycle 2028-2033
Non	Non	Non

QUESTIONS / REPONSES





Webinaire annuel des animateurs du bassin Seine-Normandie

13 mai 2025

*Le 12^e programme d'intervention et les contrats de territoire
La participation des animateurs dans la planification « Eau »*

[Lien vers le replay du webinaire](#)

Merci pour votre attention !

